

Le jeudi 2 avril 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOBICHON.

Date de convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Pascale GUERIN ; Vincent DELGOVE ; Dominique DEBIESSE ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Brice MILLE ; Aurélie PINOT ; Anicet PAYS ; Aurélie DUSSOUILLEZ ; Francis ZANOTTI ; Stéphanie LIMOSANI ; Julien JOUÉ ; Nathalie RULLIAT ; Emilie CREISSEN ; Romain PINOT ; Dominique DEFRETIN ; Michel GUERIN ; Anne CHANCROGNE ; Sandie GUERARD ; Didier PETITJEAN ; Estelle ROMARY ; Pierre VILLE.

Absents représentés : Philippe REYMOND a donné pouvoir à Pascale GUERIN ; Cyrille PARRET a donné pouvoir à Anne CHANCROGNE

Secrétaire de séance : Vincent DELGOVE

DÉLIBÉRATION N°12-2026

Objet : Election de délégués titulaire et suppléant au sein du Comité Syndical de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)

Monsieur le Maire expose que le Syndicat mixte d'assainissement de la vallée du Garon (SMAVG) a été constitué par arrêté préfectoral n° 705-75 du 27 novembre 1975. En 2000, le SMAVG devient « le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon » et acquiert les compétences « entretien et restauration des berges et des ouvrages sur le Garon et ses affluents » et « missions d'animation, de coordination et de communication propres au Contrat de rivière du Garon »

En 2011, les communes de Sainte Catherine et de Saint Martin en Haut rejoignent en leur nom le SMAGGA, qui devient le **Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon.**

Suite aux lois MAPTAM et NOTRe qui ont créé une nouvelle compétence de "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations", dite GEMAPI, affectée aux communes et transférée automatiquement aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018, le SMAGGA prend désormais la forme d'un syndicat mixte ouvert à la carte, avec comme membres adhérents les communes et les EPCI à fiscalité propre du bassin versant du Garon, ainsi que la Métropole de Lyon, et avec deux blocs de compétences :

- le bloc 1 : compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant du Garon
- le bloc 2 : compétences complémentaires aux compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant du Garon,

La communauté de communes des vallons du Lyonnais adhère au bloc de compétences 1 : compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant du Garon en lieu et place de la Commune, et la Commune ne reste adhérente au SMAGGA que pour le bloc de compétences 2 : compétences complémentaires aux compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant du Garon.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la Commune pour le bloc de compétences 2.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures. Sont candidats :

- en qualité de titulaire :

Michel GUERIN

- en qualité de suppléant :

Jean-Jacques BOBICHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5711-1, à L 5211-8,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- en qualité de délégué titulaire : Michel GUERIN

- en qualité de délégué suppléant : Jean-Jacques BOBICHON

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme le 2 avril 2026

Le secrétaire
Vincent DELGOVE



Le Maire,
Jean-Jacques BOBICHON

Transmis en Préfecture le
Affiché le

- 3 AVR. 2026

- 3 AVR. 2026